



SÉANCE DU 4 MARS 2024

DELIBERATION n°B-2024-03-009 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 27/02/2024

L'an deux mille vingt quatre, le quatre mars à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil en Mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Jean-Luc LAMAISON, Vice-président, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Alain JAMBON, Vice-président, Marianne CHOLLET, Vice-présidente

Absents :

Jacques LEGRAND, Fabienne FONTENEAU, Laurent DE LAUNAY, Sébastien LABORDE, Laurent KERMABON, Stéphanie DUPUY

Monsieur Hervé ALLOY a été nommé secrétaire de séance

POLITIQUE DE LA VILLE ET CISPD

CONSEIL INTERCOMMUNAL DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE (CISPD) : DEMANDES DE SUBVENTION 2024 AUPRÈS DE L'ÉTAT

Sur proposition de Madame Eveline LAVAURE CARDONA, Vice-présidente en charge de la Politique de la Ville et du CISPD,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Dans le cadre de son Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), La Cali formule pour 2024 une demande de subvention auprès des services de l'État dans le cadre du travail mené en matière de :

- lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes :
 - organisation d'une journée de sensibilisation à destination des professionnels du territoire – tous secteurs confondus,
 - réédition des supports de communication pour faciliter la prise de contact par les victimes et les témoins (flyer, affiche, carte des numéros utiles),
 - organisation d'actions de sensibilisation et de prévention auprès du grand public (théâtre forum, ...).
- l'accompagnement des jeunes exposés à la délinquance :
 - un programme de prévention des comportements à risques auprès des jeunes dans les écoles, collèges et lycées (addictions, réseaux sociaux, violences, harcèlement scolaire,...).

La demande de subvention est déposée auprès de :

- Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour 4 500€
- La Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et conduites addictives MILDECA pour 2 000€

Soit au total une subvention de 6 500€ pour l'année 2024.

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (10 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer les dossiers de demandes de subventions pour l'année 2024, et tout autre document y afférent
- accepter la perception des subventions afférentes.

Imputations budgétaires au budget principal : Perception de la subvention : chapitre 74 - compte 74718 - CISPDO - fonction 420

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne **06 mars 2024**

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais



Hervé ALLOY,
Vice-président,
Secrétaire de séance